SIRS Montagny-en-Vexin / Parnes

3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin Tel 03.44.49.92.18 E.mail : secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr

# FICHE D'AUTORISATION à l'attention de l'accompagnatrice du ramassage scolaire (2026-2027)

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Classe :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Nom du père : Prénom du père :
Adresse :
Numéros à joindre en cas d'urgence :
Domicile : Portable : Travail :
Lieu de travail

Nom de la mère : Prénom de la mère :
Adresse
Numéros à joindre en cas d'urgence :
Domicile : Portable : Travail :
Lieu de travail

**J'autorise mon enfant d'âge primaire à rentrer seul OUI NON** *(barrez la mention inutile)*

**J'autorise ces personnes à prendre en charge mon enfant en cas de besoin**

1. Nom : Prénom : Qualité :
Tel. Domicile : Tel. Portable :
Adresse :

2. Nom : Prénom : Qualité :
Tel. Domicile : Tel. Portable :
Adresse :

**En cas de changements, vous devez prévenir l'accompagnatrice et l'enseignante par écrit la veille.**

J'ai pris connaissance du règlement et l'accepte le …./…./…… à ……
Signature du représentant légal :

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement non informatisé par M. Loïc TAILLEBREST, Président du SIRS Montagny-en-Vexin / Parnes sis à Montagny-en-Vexin (60240), 3 Place de la Mairie pour la gestion et l'organisation du transport scolaire.
Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.
Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie le SIRS.
Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : personnels administratifs du SIRS, accompagnatrice des élèves dans le car scolaire.
Ces données papier sont conservées pendant 2 ans.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.
Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter contactmairie@montagnyenvexin.fr.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Prévenir l'école et, selon le cas, le service périscolaire : Tableau Semaine Habituelle :

| CAR | LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|---|---|---|---|
| Aller le matin | | | | |
| Retour le soir | | | | |

En cas de changement permanent, utiliser le même genre de tableau en le modifiant et le remettre à l'école et, selon le cas, au service périscolaire.
Pour tout changement « occasionnel », prévenir l'école et, selon le cas, le service périscolaire.

Ecole : -Tél. : 03.44.84.78.33.
-mail : ce.0600146h@ac-amiens.fr

Périscolaire : -Tél : 03.44.49.90.38.
-mail : accueilmontagny@sirs-montagnyenvexin.fr

# RAPPELS POUR LE RAMASSAGE SCOLAIRE

*Les circuits fonctionnent les jours scolaires du lundi au vendredi*

*********

Les horaires de l'école sont les suivants : *(accueil des enfants 10 minutes plus tôt)*

**Montagny-en-vexin 9h à 12h - 13h30 à 16h30**

1°) L'inscription au transport scolaire, bien que gratuite, est obligatoire.
(Sur le site : **https://inscription-mobilites.hautsdefrance.fr**)

2°) Pour les enfants scolarisés en classe maternelle, un des parents ou une personne autorisée doit être obligatoirement présent à la prise en charge et au retour de l'enfant, que ce soit le matin, le midi ou le soir.
Soyez présents à l'arrêt de bus 5 minutes avant l'heure prévue que ce soit pour le circuit aller ou celui du retour.
Les enfants d'âge primaire peuvent être autorisés à rentrer seuls chez eux. Pour cela, l'autorisation doit être signée par les parents.

3°) Les enfants seront déposés aux arrêts de leur domicile. Les cars ne s'arrêteront qu'aux arrêts aménagés et déterminés par chaque Commune.

4°) Pour une meilleure sécurité des enfants, vous êtes prié de respecter les emplacements réservés aux cars scolaires.

5°) Si certains enfants n'ont pas une attitude appropriée dans le car *(indiscipline, insultes, mauvais comportement...)*, des avertissements écrits seront adressés aux familles par courrier, et des exclusions pourront être appliquées.

6°) Les ceintures de sécurité sont bouclées pendant toute la durée des trajets ; l'accompagnatrice y veille.

7°) Les enfants ne sont pas autorisés à monter dans le car avant l'arrivée de l'accompagnatrice.

8°) Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les enfants non-inscrits sur hautsdefrance-mobilité.fr, ainsi que les enfants non scolarisés au sein du Regroupement Pédagogique du SIRS, ne sont pas autorisés à emprunter le ramassage scolaire.

9°) **En cas d'absence des parents au retour du car**, si aucune solution n'existe, l'enfant sera confié à l'autorité municipale de Parnes.
La répétition des retards pourra entraîner l'exclusion provisoire ou définitive du service.

10°) Les horaires du ramassage seront affichés en mairie de Parnes (à partir de fin août) ainsi que sur le site de la Mairie.

* Voir aussi le règlement de sécurité et de discipline applicable aux services de transports scolaires régionaux sur : http://www.hautsdefrance-mobilité.fr